



DELIBERATION CONSEIL DE L'AGGLOMERATION D'AGEN

SÉANCE DU JEUDI 20 JUIN 2024

OBJET : DCA_071/2024_BILAN DE LA MISE A DISPOSITION DU DOSSIER AU PUBLIC ET APPROBATION DE LA PROCEDURE DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE PUYMIROL

Nombre de délégués en exercice : 85

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE VINGT JUIN A 17H00
LE CONSEIL D'AGGLOMERATION D'AGEN S'EST REUNI EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN DIONIS DU SEJOUR, A LA MAIRIE D'AGEN, EN SALLE DES ILLUSTRES

Présents : 61

M. DIONIS DU SEJOUR, M. FELLAH, MME KHERKHACH, M. ZAMBONI, MME IACHEMET, M. KLAJMAN, MME DEJEAN-SIMONITI, MME CUGURNO, M. DUGAY, M. GESLOT, MME LASMAK, MME DELCROS, M. DUPONT, MME LUGUET, MME LEBEAU, M. PANTEIX, MME LAMY, MME ANNETTE-OGIER, M. RAYSSAC, M. DUBOS, MME COMBA, M. OLIVIER, MME VEYRET, M. CONSTANS, MME BARATTO, M. GARCIA, MME BARAILLES, M. MIRANDE, MME FAGET, M. MEYNARD, M. RIERA, M. BONNET, M. CAUSSE, M. BUISSON, M. ROUX, M. BOT (*SUPPLEANT DE MME COULONGES*), M. DAILLEDOUZE, M. GRIMA, M. GUATTA, M. BERTHOUMIEUX, M. GILLY, M. BENAZET, M. VERDIE, M. BACQUA, M. LAMBROT, M. DEGRYSE, M. TANDONNET, M. DURRUTY, MME GENOVESIO, M. MAURIN, M. PROUZET, M. VALETTE, M. MALCAYRAN, M. SOFYS, M. TOVO, M. DOUMERGUE, MME MILANI, MME LABOURNERIE, M. LABORIE, M. DREUIL ET M. DELPECH.

Absents : 24

MME BRANDOLIN-ROBERT, MME LAUZZANA, MME HECQUEFEUILLE, M. BENATTI, MME MAIOROFF, M. N'KOLLO, MME FRANCOIS, MME FLORENTINY, M. LAFFORE, M. SI TAYEB, M. BRUNEAU, M. LAFUENTE, M. AMELING, M. FREMY, M. DELBREL, MME MEYNARD, M. DE SERMET, MME THEPAUT, M. PONSOLLE, M. LE BOT, MME SALLES, M. FOURNIER, M. ROBERT ET M. SANCHEZ.

Pouvoirs : 18

MME BRANDOLIN-ROBERT A M. DIONIS DU SEJOUR
MME LAUZZANA A M. FELLAH
MME HECQUEFEUILLE A M. KLAJMAN
MME MAIOROFF A MME KHERKHACH
MME FRANCOIS A M. ZAMBONI
M. LAFFORE A M. DUGAY
M. SI TAYEB A MME IACHEMET
M. LAFUENTE A MME LUGUET
M. AMELING A MME LAMY
M. FREMY A M. RAYSSAC
M. DELBREL A M. RIERA
MME MEYNARD A M. GILLY
M. PONSOLLE A M. GARCIA
M. LE BOT A M. VALETTE
MME SALLES A M. LAMBROT
M. FOURNIER A MME MILANI
M. ROBERT A M. SOFYS
M. SANCHEZ A M. DAILLEDOUZE

Secrétaire de séance : M. ZAMBONI

Date de la convocation dématérialisée : VENDREDI 14 JUIN 2024

Expose :

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Puymirol approuvé le 15 mai 2018 permet d'établir un projet global d'urbanisme et d'aménagement sur le territoire communal. Le PLU de la commune de Puymirol est exécutoire depuis le 6 juin 2018 et, à ce jour, n'a fait l'objet d'aucune procédure de modification ou de révision.

Conformément aux dispositions de l'article L.153-45 du code de l'urbanisme, M. le Maire de la commune de Puymirol a prescrit, par arrêté municipal en date du 4 août 2023, une procédure de Modification simplifiée pour faire évoluer le PLU, notamment le document graphique et la liste des emplacements réservés afin de procéder à la réduction de l'emplacement réservé n°1.

En effet, la parcelle cadastrée section AB n° 464 secteur « La Ville », d'une superficie totale de 280 m² est impactée en partie par un emplacement réservé au bénéfice de la commune. Cet emplacement réservé était destiné à la réalisation d'un éventuel emplacement de stationnement. Aujourd'hui, la commune propose de lever une partie de cet emplacement réservé.

Dans ce cadre, la procédure de modification simplifiée n°1 vise à supprimer partiellement l'emplacement réservé n°1 de la commune de Puymirol. La superficie de cet emplacement réservé est d'actuellement 854 m². La réduction de l'emplacement réservé n°1 concerne une partie de sa superficie à savoir 98 m². Le reste de l'emplacement réservé pour un projet de stationnement est conservé sur 756 m². La modification simplifiée entraîne ainsi la modification du document graphique et de la liste des emplacements réservés, à savoir les Pièces n°5.1 et 5.2 du PLU.

Un rapport de présentation a été rédigé et a été transmis pour avis aux Personnes Publiques Associées. Par la suite, le dossier de modification simplifiée n°1 a été mis à disposition du public du 20 mars au 17 avril 2024 à la Mairie de Puymirol et au siège de l'Agglomération d'Agen. Les cahiers d'observation disponibles à l'Agglomération d'Agen et à la Mairie de Puymirol ont fait l'objet d'une seule remarque de la part du public, avec avis favorable.

Cette procédure arrivant à son terme, il est proposé au Conseil Communautaire de l'Agglomération d'Agen de bien vouloir tirer le bilan de la mise à disposition du dossier au public et d'approuver la procédure de modification simplifiée n°1 du PLU de Puymirol, conformément à l'article L. 153-47 du code de l'urbanisme.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu le Code de l'urbanisme, notamment les articles L.153-36 et suivants, et R.153-1 et suivants,

Vu l'arrêté préfectoral n°47-2021-12-16-002, en date du 16 décembre 2021 fixant la création du nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre issu de la fusion de la Communauté d'Agglomération d'Agen et de la Communauté de commune Porte d'Aquitaine en Pays de Serres,

Vu l'article 1.2.1 du Chapitre I du Titre III des Statuts de l'Agglomération d'Agen, applicables depuis le 1^{er} janvier 2022, relatif à la compétence « urbanisme (planification) »,

Vu la délibération n° DCA_002/2022 du conseil de l'Agglomération d'Agen en date du 20 janvier 2022, actant de la mise en œuvre de la visio-conférence et du vote électronique lors de nos instances communautaires,

Vu la délibération n° 2018-0025 du Conseil Municipal de Puymirol en date du 15 mai 2018, approuvant le PLU de la commune de Puymirol,

Vu l'arrêté n° 2023-A055 de M. le Maire de la commune de Puymirol en date du 4 août 2023, prescrivant la procédure de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Puymirol,

Vu la mise à disposition du dossier de modification simplifiée au public et d'un cahier des observations effectuée du 20 mars au 17 avril 2024 en mairie de la commune de Puymirol et à l'Agglomération d'Agen,

Considérant que la mise à disposition au public du dossier a été effectuée,

Considérant l'avis favorable des Personnes Publiques Associées,

Considérant la remarque unique valant avis favorable portée au registre disponible au siège de l'Agglomération d'Agen,

Considérant que le dossier de modification simplifiée n°1 du PLU de la commune de Puymirol, tel qu'il est présenté est prêt à être approuvé par le Conseil de l'Agglomération,

Le Bureau communautaire informé en date du 6 juin 2024,

Considérant la saisine de la Commission « Urbanisme » en date du 11 juin 2024.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

après en avoir délibéré à l'unanimité

[79 voix POUR]

DECIDE

1°/ DE TIRER le bilan de la mise à disposition du dossier au public, ci-après annexé,

2°/ D'APPROUVER la procédure de modification simplifiée n°1 du PLU de la commune de Puymirol,

3°/ DE PROCEDER à un affichage de la présente délibération pendant un mois sur les panneaux traditionnels d'affichage au siège de l'Agglomération d'Agen et à la mairie de Puymirol conformément à l'article R. 153-21 du Code de l'Urbanisme,

4°/ DE DIRE que mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département,

5°/ ET DE PROCEDER à la publication de la présente délibération au recueil des actes administratifs.

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Télétransmission le 21 / 06 / 2024

Publication le 21 / 06 / 2024

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le Président



Jean DIONIS du SEJOUR

Le Secrétaire de séance



Thomas ZAMBONI